

Du 30 mai au 5 juin 2016

Semaine 22

Sécurité



Accès site privé

Type : modalités de mise en œuvre et de diffusion des consignes relatives à la vigilance attentats.

Destinataire(s) : écoles publiques + IEN.

 Vous ne pourrez accéder à cette information qu'après vous être connecté à l'espace privé du site de la DSDEN19, avec votre identifiant qui est le mot : **école**, et votre mot de passe : **courrier019**

Lien : [Modalités de mise en œuvre et de diffusion des consignes relatives à la vigilance attentats](#)

Descriptif : présentation des modalités de mise en œuvre et de diffusion des consignes relatives à la vigilance attentats.

Document(s) déposé(s) : courrier modalités, guide « vigilance attentats, les bons réflexes » et diaporama de présentation du guide mai 2016.

Organisation des fêtes des écoles

Il est apparu lors des différentes réunions des directeurs organisées ces derniers jours, que des interrogations persistaient quant à l'organisation des fêtes de fin d'année dans les écoles.

Le principe d'autorisation par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, prévaut, il convient néanmoins **d'informer votre IEN de circonscription** de cette manifestation **qui transmettra au DASEN en charge de l'information du Préfet** (vous n'avez donc pas au titre de l'école à saisir le Préfet).

L'information du maire est une nécessité, lui seul étant à même de décider en relation avec vous, des mesures adéquates de renforcement de la sécurité liées à l'état d'urgence, à cet effet. Il est également compétent pour éventuellement l'interdire.

Si cette manifestation est à l'initiative des parents d'élèves (APE...) il leur revient d'effectuer les démarches auprès du maire.

Merci pour cette prise en compte.



Site de la DSDEN19 : <http://www.ac-limoges.fr/ia19/>

Compte Twitter : https://twitter.com/dasen_19